
Message relatif aux comptes communaux 2025

Les comptes de l'exercice 2025 confirment les constats exposés lors de l'élaboration et de l'adoption du budget 2026 et mettent en évidence une situation financière qui demeure fragile, tant sur le plan du résultat que sur celui des indicateurs financiers harmonisés.

L'exercice se clôture sur un déficit de **CHF 9'004.55**, inférieur au montant budgété de **CHF 726'301.00**, pour un volume de charges et de revenus avoisinant **CHF 13.0 millions**. Cette amélioration relative par rapport au budget ne doit toutefois pas occulter le caractère structurellement déficitaire du compte de résultats. Les produits fiscaux et revenus courants ne permettent plus d'assurer durablement la couverture des charges de fonctionnement, ni de dégager une capacité d'autofinancement suffisante. L'équilibre du compte de résultats repose en effet en partie sur des revenus extraordinaires ainsi que sur des éléments issus d'exercices antérieurs, ce qui ne saurait traduire une situation financière durablement stable.

Les investissements nets réalisés durant l'exercice s'élèvent à **CHF 4.5 millions**. Bien que ces investissements répondent à des besoins identifiés en matière d'infrastructures et de prestations publiques, leur niveau élevé se traduit par un solde de financement négatif de **CHF 4.3 millions**, mettant en évidence une insuffisance marquée de l'autofinancement. Cette situation a conduit à une augmentation de l'endettement de **CHF 1.0 millions**, renforçant la dépendance de la commune au financement externe et pesant sur les équilibres financiers futurs.

L'augmentation significative des amortissements constitue une conséquence directe du volume important d'investissements réalisés au cours des trois dernières années. Ces charges, désormais pleinement intégrées dans le compte de résultats, contribuent à rigidifier la structure des charges et réduisent d'autant la marge de manœuvre financière à court et moyen termes.

Il ressort par ailleurs de l'analyse des charges que plus de la moitié de celles-ci sont constituées de charges liées, notamment au travers des contributions cantonales et des participations aux associations de communes. Ces charges, en grande partie imposées par le cadre légal et institutionnel, limitent fortement les possibilités d'adaptation à court terme au niveau communal et accentuent la pression sur les ressources propres.

S'agissant des chapitres autofinancés (71/72/73), la situation peut être qualifiée de globalement maîtrisée. Les domaines de l'eau potable et du traitement des eaux usées respectent le principe de la couverture des coûts. Le chapitre des déchets, bien qu'il ne couvre actuellement qu'un peu plus de 80% des charges, demeure conforme aux exigences légales minimales. Une adaptation des taxes est cependant prévue dès 2026 afin de tendre à l'objectif communal d'une couverture intégrale des coûts.

L'exercice a également été marqué par des charges directement imputables à la transition vers la nouvelle commune, pour un montant d'environ **CHF 110'000**, concentrées sur cette première année d'activité. Ces coûts n'ont pesé que ponctuellement sur le compte de fonctionnement et ne constituent donc pas un besoin structurel.

Les fonds classés dans les capitaux propres restent à un niveau confortable et permettent, à ce stade, d'absorber les effets de la dégradation actuelle de la situation financière. Ils constituent un élément stabilisateur important. Néanmoins, leur utilisation ne saurait se substituer à des mesures structurelles, voir systémiques. Une action rapide et cohérente s'impose afin de rétablir progressivement un équilibre durable et d'éviter une détérioration supplémentaire des indicateurs financiers, en particulier du degré d'autofinancement et du taux d'endettement net.

La situation de la Commune s'inscrit dans un contexte cantonal plus large marqué par une fragilisation générale des finances communales. Les analyses publiées par le Service des communes (Scom) montrent qu'un nombre croissant de communes ne parviennent plus à couvrir leurs charges par leurs revenus courants et recourent de manière accrue à l'emprunt. La stagnation, voire la volatilité, des ressources fiscales, conjuguée à l'augmentation continue des charges liées et des besoins en infrastructures, accentue les tensions sur les budgets communaux.

Dans ce contexte, les comptes de l'exercice confirment la nécessité, déjà exposée lors de la présentation du budget 2026, d'agir simultanément sur les leviers à disposition des autorités communales. Les mesures annoncées, tant en matière d'augmentation des recettes fiscales que de priorisation des investissements, apparaissent indispensables afin de stabiliser la situation financière et de garantir la soutenabilité des finances communales à moyen et long terme.

Les comptes, tels que présentés pour l'exercice écoulé, rappellent l'importance d'une gestion rigoureuse, prudente et proactive des finances communales, conformément aux principes de bonne gouvernance financière et aux exigences du cadre légal cantonal.

Le Service des finances

Avril 2025